

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 23 juin 2026

Convocation
Date : 17/06/2026
Affichée ou mise en
ligne le : 17/06/2026

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°
117-CC230626

Nombre de Membres :

- En exercice :	44
- Présents :	28
- Pouvoirs :	6
- Votants :	34
- Absents :	9

Résultats :

- Pour :	34
- Contre :	0
- Abstention :	0

Liste des délibérations
Affichée ou mise en
ligne le : 24/06/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain
Secrétaire de séance : Madame Eugénie ALVES

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame ALVES Eugénie	Madame HINQUE Sarah
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur BERTINATTI Joël	Madame LAOUAMER Wassila
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur LAPIE Dominique
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur DELAMARE Jacques	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur MEDIONI Régis
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur MÉNAND-CHAMBON
Monsieur DUMOULIN François	Maximilien
Monsieur FRACHON Hugues	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Madame HECQUET Sonia	Madame TAQUET Florence

03 JUL. 2026

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Monsieur GAUDION Philippe
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Madame ESTARDIER Maya à Monsieur DELAMARE Jacques
Madame HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame CARDOËN Catherine

Paraphes

AE

B

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur GUGLIERI Mathieu
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur TACCONE André
Madame TONDELLIER Viviane
Madame TRACA Carole

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 6 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'assemblée délibérante que,

Le compte administratif 2025 du budget principal est présenté conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M57, appliquée en vertu de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Les réalisations de l'exercice sont détaillées ci-dessous.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Hors opérations d'ordre entre sections, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 91,24 % des crédits ouverts, traduisant une gestion rigoureuse et adaptée aux besoins réels de la collectivité.

Paraphes	
AG	AB

DEPENSES			
	Inscrits	Consommés	% réalisation
Dépenses réelles	16 889 352,00 €	15 409 557,57 €	91,24%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 897 103,00 €	2 867 287,65 €	73,57%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 041 617,00 €	1 828 338,40 €	89,55%
Chapitre 014 - Attribution de compensation	8 812 372,00 €	8 735 766,00 €	99,13%
Chapitre 63 - Impôts et taxes		- €	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 014 960,00 €	1 889 488,09 €	93,77%
Chapitre 66 - Charges financières	97 300,00 €	83 957,35 €	86,29%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	25 000,00 €	4 529,48 €	18,12%
Chapitre 68 - Provisions	1 000,00 €	190,60 €	19,06%
Dépenses d'ordres	1 298 353,15 €	1 041 719,66 €	80,23%
Chapitre 042 - Amortissements	1 298 353,15 €	1 041 719,66 €	80,23%
023 Virement à la section d'investissement	13 196 326,93 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 384 032,08 €	16 451 277,23 €	52,42%

Les réalisations de l'exercice sont principalement conformes aux grandes orientations retenues lors de l'élaboration du budget 2025.

Les charges à caractère général (chapitre 011) présentent un taux d'exécution de 73,57 %. Cet écart s'explique notamment par des coûts de réalisation inférieurs aux estimations initiales à l'issue des procédures de consultation, par le phasage de certaines études et prestations sur plusieurs exercices ainsi que par une approche prudente dans l'évaluation de certains crédits lors de la préparation budgétaire. Cette situation traduit une gestion attentive des dépenses de fonctionnement et une adaptation des crédits aux besoins effectivement constatés.

S'agissant des charges de personnel, les mouvements intervenus au sein des effectifs au cours de l'exercice et les délais inhérents aux procédures de recrutement ont conduit à une consommation des crédits inférieure aux prévisions, générant un disponible de 213 278,60 €.

Concernant le chapitre 65, certaines participations et aides prévues au budget, notamment au titre des déchets sauvages, ont fait l'objet d'une mise en œuvre progressive au cours de l'exercice, conduisant à un taux d'exécution de 94 %.

Enfin, la nomenclature M57 impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants l'application des amortissements selon la méthode du prorata temporis. Mise en œuvre par la CCSSO en 2025, cette évolution comptable nécessite des estimations fondées sur le rythme de réalisation des acquisitions et des travaux de l'exercice. Les ajustements opérés sur l'état de l'actif expliquent ainsi les écarts constatés entre les prévisions et les réalisations de ce chapitre.

2. Les recettes de fonctionnement

Hors opérations d'ordre entre sections, les recettes de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 100,51 % des crédits ouverts.

Les recettes dans leur globalité, notamment celles des chapitres 73 et 731, ont été perçues selon les prévisions.

Paraphes	
AE	AB

RECETTES			
	Inscrits	Consommés	% réalisation
Recettes réelles	19 535 728,00 €	19 636 158,29 €	100,51%
Chapitre 013 - Atténuation charges de personnel	20 400,00 €	12 023,86 €	58,94%
Chap. 70 Produits des services	433 600,00 €	454 779,38 €	104,88%
Chap. 73 Fiscalité	4 783 015,00 €	4 783 015,00 €	100,00%
Chap. 731 Fiscalité locale	9 345 791,00 €	9 527 390,82 €	101,94%
Chap. 74 Dotations et participations	4 875 122,00 €	4 803 467,14 €	98,53%
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	77 800,00 €	11 111,13 €	14,28%
Chap. 77 Produits exceptionnels		348,96 €	-
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions		- €	
Chapitre 042 - Amortissements	45 256,00 €	44 022,00 €	97,27%
002 Résultat d'exploitation reporté	11 803 048,08 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 384 032,08 €	19 636 158,29 €	62,57%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Hors opérations d'ordre entre sections, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 22,69 % des crédits ouverts.

DEPENSES			
	Inscrits	Consommés	% réalisation
Dépenses réelles	14 932 007,10 €	3 388 226,56 €	22,69%
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	984 677,98 €	120 647,23 €	12,25%
Chap. 204 Subventions d'équipement versées	3 818 619,24 €	1 207 915,88 €	31,63%
Chap. 21 Immobilisations corporelles	540 332,79 €	216 490,33 €	40,07%
Chap. 23 Immobilisations en cours	4 022 800,00 €	- €	0,00%
Chap. 27 Autres immobilisations financières	10 000,00 €	7 800,00 €	78,00%
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	286 000,00 €	285 503,90 €	99,83%
		- €	-
Chap. 454 Travaux d'office pour compte de tiers	40 000,00 €	19 869,60 €	49,67%
Opérations structurantes d'équipements	5 229 577,09 €	1 529 999,62 €	29,26%
Dépenses d'ordre	926 016,00 €	315 298,19 €	34,05%
Chap. 040 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	45 256,00 €	44 022,00 €	97,27%
Chap. 041 Opérations patrimoniales	880 760,00 €	271 276,19 €	30,80%
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	116 203,43 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 974 226,53 €	3 703 524,75 €	23,18%

Paraphes

AÉ

B

Les dépenses d'investissement par projet et par pôle sont expliquées ci-après :

Le pôle technique et grands projets

- La piscine intercommunale : Les crédits inscrits en 2025 sur l'opération n°19 s'élevaient à 481 178,04 €. Les dépenses réalisées atteignent 70 767,57 € et correspondent principalement à la poursuite des études et réflexions préalables au lancement du projet, notamment concernant ses modalités d'exploitation
- La maison d'assistantes maternelles : Les crédits inscrits sur l'opération n°33 s'élevaient à 1 380 500,63 €. Les réalisations de l'exercice représentent 755 441,46 €. La réception des travaux étant intervenue le 19 décembre 2025, le règlement du solde des prestations interviendra sur l'exercice 2026 conformément au calendrier d'exécution du chantier.
- Les voies vertes : Les crédits ouverts sur l'opération n°31 s'élevaient à 2 515 062,25 €, pour des réalisations de 430 863,48 €. L'année 2025 a été consacrée à la poursuite des études, à la coordination avec les partenaires concernés et à l'intégration d'ajustements techniques destinés à optimiser le projet. Ces différentes étapes ont conduit à un déploiement progressif des travaux.
- L'accueil des gens du voyage : Concernant les terrains familiaux locatifs, les crédits inscrits s'élevaient à 237 876,10 € pour des réalisations de 9 988,80 €, correspondant aux premières phases d'études et de préparation du projet.

S'agissant de l'aire de grand passage, les crédits ouverts à hauteur de 1 822 000 € ont permis d'engager les démarches préalables nécessaires à la conduite de l'opération, dont la réalisation se poursuivra dans le cadre de sa programmation pluriannuelle.

- Les zones d'activités : Les crédits prévus pour les zones d'activités économiques s'élevaient à 2 822 000 €. Les dépenses réalisées atteignent 38 537,16 €, réparties entre la zone du Poteau (18 668,16 €) et la zone des Portes de Senlis (19 869 €). L'exercice 2025 a principalement permis de poursuivre les études, procédures foncières, consultations et démarches préparatoires nécessaires à la conduite de ces opérations structurantes pour le développement économique du territoire.
- L'aménagement de l'office du tourisme : Les crédits inscrits sur l'opération n°32 s'élevaient à 320 059 €. Les dépenses réalisées atteignent 196 115,35 €. Le solde des dépenses engagées, soit 123 943,65 €, sera exécuté au cours de l'exercice 2026.
- Les fonds de concours : Pour mémoire, une enveloppe globale de 4,5 M€ a été instituée en 2023 afin d'accompagner les communes membres dans la réalisation de leurs projets d'investissement. À ce jour, les versements interviendront progressivement au fur et à mesure de la réception des pièces justificatives et des demandes de paiement transmises par les communes bénéficiaires.

Paraphes	
AE	JB

Commune	Nombre de dossier déposé	Accepté/Accordé Montant	Projets en cours d'instruction
AUMONT EN HALATTE	18	108 012,09 €	4
BARBERY	2	90 000,00 €	1
BOREST	24	55 033,07 €	3
BRASSEUSE	14	99 121,29 €	1
CHAMANT	2	150 000,00 €	
COURTEUIL	11	43 963,36 €	11
FLEURINES	23	278 617,66 €	12
FONTAINE CHAALIS	15	108 855,02 €	
MONTEPILLOY	7	105 746,68 €	2
MONT L'EVEQUE	14	69 264,71 €	6
MONTLOGNON	5	43 953,22 €	1
PONTARME	9	113 288,36 €	2
RARAY	31	98 801,79 €	4
RULLY	2	80 790,81 €	
SENLIS	9	2 350 000,00 €	6
THIERS SUR THEVE	39	144 084,62 €	8
VILLERS ST FRAMBOURG OGNON	16	119 997,84 €	
Totaux	241	4 059 530,52 €	61

Le pôle transition écologique et environnement :

- Les déchets : L'année 2025 a été marquée par le renouvellement intégral du parc de bacs et de conteneurs enterrés destinés à la collecte en apport volontaire, pour un montant de 171 051,63 €.
- Le PCAET : Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), deux compteurs de mobilité douce ont été acquis pour un montant de 13 692 €.

Le pôle enfance, jeunesse et solidarité :

- La halte-garderie itinérante : Des acquisitions de mobilier et de matériel ont été réalisées pour un montant de 5 731,83 €, comprenant notamment une structure de motricité.
- Le relais petite enfance a été équipé de mobilier et de matériel complémentaires pour un montant de 1 046,76 €.

Le pôle administration générale :

- L'administration : Les dépenses réalisées s'élèvent à 27 205,94 € sur une enveloppe prévisionnelle de 82 810,64 €, principalement consacrée à l'acquisition de mobilier et de matériels informatiques nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires.
- La communication : L'exercice 2025 a permis le règlement du solde des prestations relatives à la refonte du site internet pour un montant de 16 412 €.

Paraphes	
AC	

Le pôle finances :

- Les finances : Le solde des dépenses liées au changement du logiciel de gestion financière et comptable a été réglé pour un montant de 31 081,39 €, finalisant ainsi la modernisation des outils de gestion de la collectivité.
- Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2025 pour le financement des investissements, témoignant de la capacité de la collectivité à poursuivre ses projets en s'appuyant sur ses ressources propres et ses équilibres financiers.
- Les mouvements d'ordre entre sections ont été réalisés à hauteur de 315 298,19 €, conformément aux règles comptables applicables.

2. Les recettes d'investissement

RECETTES			
	Inscrits	Consommés	% réalisation
Recettes réelles	4 423 233,24 €	2 602 925,80 €	58,85%
Chap.10 Immobilisations corporelles	2 973 105,53 €	2 509 977,49 €	84,42%
dont 1068		2 301 887,53 €	-
Chap. 13 Subventions d'investissement	1 407 809,81 €	85 782,69 €	6,09%
		0,00 €	-
Chap. 16 Emprunts (emprunt d'équilibre)	0,00 €	0,00 €	-
Chap. 23 Immobilisations en cours	2 317,90 €	7 165,62 €	309,14%
Chap. 024 Produits de cessions d'immobilisation		0,00 €	-
Chap. 454 Travaux d'office pour compte de tiers	40 000,00 €	0,00 €	0,00%
Opérations d'équipements structurantes		7 165,62 €	-
Recettes d'ordre	2 179 113,15 €	1 312 995,85 €	60,25%
Chap. 040 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	1 298 353,15 €	1 041 719,66 €	80,23%
Chap. 041 Opérations patrimoniales	880 760,00 €	271 276,19 €	30,80%
021 Virement de la section de fonctionnement	13 196 326,93 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 798 673,32 €	3 915 921,65 €	19,78%

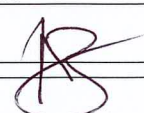
Conclusions :

Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Section	Réalizations 2025		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	16 451 277,23 €	19 636 158,29 €	3 184 881,06 €
Section d'investissement	3 703 524,75 €	3 915 921,65 €	212 396,90 €
Totaux	20 154 801,98 €	23 552 079,94 €	3 397 277,96 €

L'exercice 2025 se clôture ainsi sur un excédent global de 3 397 277,96 €, résultant :

- D'un excédent de fonctionnement de 3 184 881,06 €
- D'un excédent d'investissement de 212 396,90 €

Paraphes	
AE	

Conformément aux règles budgétaires, les résultats reportés des exercices précédents sont intégrés afin de déterminer les résultats cumulés au 31 décembre 2025.

Section	Reports des années précédentes		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement		11 803 048,08 €	11 803 048,08 €
Section d'investissement	116 203,43 €		-116 203,43 €
Totaux	116 203,43 €	11 803 048,08 €	11 686 844,65 €

Résultats cumulés au 31/12/2025		
Dépenses	Recettes	Résultat
16 451 277,23 €	31 439 206,37 €	14 987 929,14 €
3 819 728,18 €	3 915 921,65 €	96 193,47 €
20 271 005,41 €	35 355 128,02 €	15 084 122,61 €

Après reprise des résultats antérieurs, la CCSSO présente un résultat global cumulé de 15 084 122,61 € au 31 décembre 2025.

De plus, pour apprécier la situation financière réelle de la collectivité à la clôture de l'exercice, il convient d'intégrer les restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement.

Pour mémoire :

- Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux engagements juridiques pris avant le 31 décembre 2025 mais non encore mandatés ;
- Les restes à réaliser correspondent aux recettes certaines n'ayant pas encore fait l'objet d'un titre de recettes au 31 décembre 2025.

Section	Restes à réaliser 2025		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	2 736 137,61 €	37 259,84 €	2 698 877,77 €
Totaux	2 736 137,61 €	37 259,84 €	2 698 877,77 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à **96 193,47 €**.

Après prise en compte du solde des restes à réaliser de - 2 698 877,77 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à :

$$96 193,47 € - 2 698 877,77 € = - 2 602 684,30 €$$

Paraphes	
AC	

Le besoin de financement à couvrir par affectation du résultat de fonctionnement est donc de 2 602 684,30 €.

Les modalités de cette affectation seront soumises à l'approbation du Conseil communautaire dans le cadre d'une délibération distincte.

Après avoir entendu l'exposé, Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote et confie la présidence à Madame Pascale MATHIAULT.

Monsieur Guillaume MARÉCHAL Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise en 2025 ne prend pas part au vote.

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.5211-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la décision modificative adoptée au cours de l'exercice ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 03 juin 2026 ;

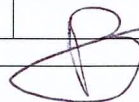
Considérant que les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le compte administratif 2025 du budget principal comme suit :

Section	Réalizations 2025		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	16 451 277,23 €	19 636 158,29 €	3 184 881,06 €
Section d'investissement	3 703 524,75 €	3 915 921,65 €	212 396,90 €
Totaux	20 154 801,98 €	23 552 079,94 €	3 397 277,96 €

Section	Reports des années précédentes		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement		11 803 048,08 €	11 803 048,08 €
Section d'investissement	116 203,43 €		-116 203,43 €
Totaux	116 203,43 €	11 803 048,08 €	11 686 844,65 €

Paraphes	
AE	

Résultat cumulé au 31/12/2025			
Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	16 451 277,23 €	31 439 206,37 €	14 987 929,14 €
Section d'investissement	3 819 728,18 €	3 915 921,65 €	96 193,47 €
Totaux	20 271 005,41 €	35 355 128,02 €	15 084 122,61 €

Restes à réaliser 2025			
Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	2 736 137,61 €	37 259,84 €	2 698 877,77 €
Totaux	2 736 137,61 €	37 259,84 €	2 698 877,77 €

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **03 JUIL. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **03 JUIL. 2026**

Fait à Senlis, le **03 JUIL. 2026**

Alain BATTAGLIA



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise



Madame Eugénie ALVES



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr